248

LETTRE DV

PERE MICHEL

RELIGIEVX

HERMITE

DE L'ORDRE DE CAMALDOLI,

prés Groſbois,

A MONSEIGNEVR

LE DVC

D'ENGOVLESME,

SVR LES CRVAVTEZ DES

Mazariniſtes en Brie.

A PARIS,

M. DC. XLIX.

247

MONSEIGNEVR,

DIEV a quelquefois menacé ſon peuple d'animer des pierres, & de leur donner la voix pour parler. Le ſilence preſque perpetuel que noſtre regle nous enjoint, nous rend ſemblables à ces pierres, & nous ne devons parler que par vne inſpiration preſſante, & par vn commandement exprés du Ciel. Tous mes Confreres m'ont chargé de vous écrire, puiſque voſtre abſence de Groſbois nous empeſche d'aller tous en corps pour implorer la charité de V. A. envers vn peuple qui ne reconnoiſt de puiſſance & de grandeur que la voſtre, apres celle du Roy, & qui a toujours eſperé ſa protection de voſtre bonté naturelle.

Les deſordres de la guerre civile que vous avez veuë en France, & où vous avez tant acquis de gloire, n'ont eſté en rien comparables aux mal-heurs que nous avons veus, que nous voyons tous les iours, & que Dieu n'a pas voulu que vous ayez pû veoir, parce que l'horreur de la plus deteſtable rage, & du plus grãd embraſement, dont nous ayons des exemples, eut rendu V. A. immobile, comme la femme de Loth, & par conſequent incapable de ſoulager vn pauvre pays que vous avez adopté pour patrie, & où vous avez eſleu voſtre ſepulture.

Les ruines d'vne petite Province miſe à ſac, miſe en cendres, vous convient & vous obligent par le rang que vous tenez dans l'Eſtat, ou plutoſt par le rang que vous

696608

allez perdre bien toſt par vne mort naturelle, & par celuy que vous devez eſperer de la miſericorde de Dieu dans la region des bien-heureux, de ne pas negliger de faire vne action de Prince veritablement Chrétien, & de laquelle peut dépendre voſtre gloire dans l'Eternité. Ie croy que Dieu a prolongé vos iours pour cette occaſion, ſeule capable par ſon importance d'expier toutes vos fautes; & nous le ſupplions iour & nuit qu'il vous faſſe la grace d'en bien vſer pour voſtre ſalut, & pour le bien de la France, de laquelle vous pourrez auſſi legitimement eſtre appellé le veritable fils qu'aucun de nos Princes, & reparer par voſtre vertu la tare de voſtre naiſſance. La branche veritablement Royale des Valois, dont vous avez eſté le dernier ſurgeon, a toujours eſté genereuſe, bien faiſante & affectionnée au Royaume. C'eſt elle qui la conſervé, & qui l'a augmenté: c'eſt d'elle que nous auons eu tant de Roys qui ont joint à leurs qualitez celle de Peres du Peuple. C'eſt dans cette meſme ſource ou celle de Dunois a puiſé cette generoſité, & cet amour du public, qui l'ót miſe en paralelle auec les principaux Princes du Sang, & qui feroit dire auiourd'huy que M. le Duc de Longueville les auroit ſurpaſſez, ſi Dieu ne s'eſtoit ſeruy de la ieuneſſe d'vn Prince du nom des Bourbons, d'vn Prince iuſte, non corrompu, & non deſtiné aux armes, qu'il a choiſy dans la vocation Eccleſiaſtique pour chef d'vn party qu'il veut rendre triomphant de la valeur furieuſe des autres.

Si l'incommodité qu'ameine avec ſoy vne vieilleſſe chenuë ne vous excuſoit des fatigues & des ſoins aſſidus de la guerre: Ie ne vous conſeillerois pas ſeulement; mais ie vous commanderois de la part de Dieu de prendre les

armes

250

armes, & d'exposer vostre vie pour vn Royaume & pour vne Couronne, dont vous tirez vostre auguste extraction. Vostre experience & vostre âge dans lequel Dieu choisissoit autresfois ses Prophetes, ne vous dispensent pas de travailler: Il faut que vous alliez trouver la Reyne, & que vous paroissiez devant sa Majesté, avec celle qui decore naturellement vostre caducité: Il faut que vous luy parliez avec l'authorité qu'vne inspiration divine donne à des sages Vieillars, & comme celuy qui ne doit plus rien desirer de la Cour terrienne, dont les fausses faveurs empoisonnent le cœur des jeunes Princes, enfin comme celuy qui a l'ame sur les levres.

Representez à cette Princesse abusée, qu'elle est obligée d'apporter vn prompt remede aux sanglans succez d'vne prompte fureur, que l'on ne peut excuser, & que la lasche complaisance de quelques casuites, impies & ambitieux, rend d'autant plus condamnable qu'elle est dans leur approbation. Ces faux Prophetes d'vn autre Sedecias, aiment mieux perir dans la licence de la Cour, & la suivre dans son exil, que d'écouter les oracles des Hieremies: Ils periront comme Hananias, & i'entends la voix de Dieu qui parle à la conscience criminelle de ce Predicateur famelique, qui a osé dire à sa Majesté qu'elle ne pechoit pas veniellement dans la poursuitte d'vn dessein si pernicieux à sa religion, & à vn Estat tres-Chrétien: *Escoute miserable, le Seigneur ne t'a point envoyé, cependant tu fais l'Apostre, & tu entretiens ceux de ton audience dans leur aveuglement, & dans la pensée d'vne juste vengeance. C'est pourquoy ie te dis de la part de Dieu, que tu ne iouyras pas heureusement des dignitez que tu brigues par tes mensonges; la terre ne te retiendra pas long-temps, puisque tu as parlé contre*

Audi Hanania, non misit te de Dominus, & tu confidere fecisti populum istum in mendacio. Idcirco hæc dicit Dominus: ecce ego mittã te à facie terræ, aduersum enim Dominum locutus es, Ierem, cap. 28.

le ſeruice, & contre la gloire de Dieu.

Voſtre Alteſſe doit dire à ſa Majeſté qu'elle rendra compte deuant Dieu de tous les mal-heurs d'vne guerre iniuſte qu'elle a cõmandée, & que s'il prend tant de ſoin de ſes creatures, que de compter iuſques à leurs cheueus, il ne s'en eſt perie aucune, il n'y a point eu de femmes ny de vierges violées, dont il n'ait remarqué le nom: & comme elle eſt la gardienne du troupeau qu'il a fait naiſtre dans la France, ce ſera à elle à luy répondre de toutes ſes oüailles, iuſques à la derniere, & iuſques au moindre brin de leur toiſon; c'eſt à dire de leurs biens. Ie ne puis tenir mes larmes quand ie conſidere auec quelle reputation de pieté elle a veſcu dans la condition de Reyne, ou elle n'auoit aucune charge que de ſa conduite, & d'autre deuoir que l'exemple; parce que les Reynes ne regnent point en France, que par le mal-heur de l'enfance d'vn Roy leur fils, quand on les eſtime capables de gouverner l'Eſtat.

Ie croyois que Dieu nous vouloit delivrer des calamitez qu'il répand ordinairement ſur les ſujets d'vn Roy enfant; tout le monde eſtoit dans ce ſentiment; mais le mal vient aſſeurément de noſtre confiance. L'on ny a point apporté les ordres neceſſaires, & quand ſa Majeſté receut cette charge du miniſtere, ce devoit eſtre avec des conditions de Iuſtice, qu'elle ne pouvoit refuſer. Il falloit punir les crimes de l'autre regne, & purger la Cour & le Conſeil de ces monſtres d'ambition & d'avarice, qui ne reſpiroient que le feu & le ſang; puiſqu'ils auoient violé la ſainteté de la dignité Royalle par des entrepriſes plus que tyranniques; l'on devoit preveoir qu'ils paſſeroient au de là du pouvoir de la Regence, &

que ce ſeroit aſſez d'vn faux tiltre pour continuër leurs exactions, & leurs cruautez ſur les Sujets du Roy.

Les exemples paſſez nous avoient appris qu'encor qu'vne Regence ne puiſſe rien introduire de nouveau, ny abroger les Loix anciennes & fondamentales de la Monarchie, qu'elle doit ſuivre: elle ne laiſſoit pas neantmoins de produire & d'eſlever certaines gens comme des épines autour du Troſne Royal qu'ils offuſquoient, & dont ils déroboient la veuë. Comme noſtre climat eſt doux & temperé, ſa terre nourrit & eſleve toutes ſortes de plantes eſtrangeres, & nous meſmes en ſommes ſi curieux, que d'en decorer nos jardins, & d'y entretenir avec plus de ſoin les arbres qui croiſſent naturellement ſur les rochers, & dans les precipices de l'Italie; quoy que nous n'en recevions que des fruits imparfaits & ingrats.

Charles le Chauve Roy de France & Empereur choiſit vn Medecin Iuif Italianiſé, qui l'empoiſonna. Blanche de Caſtille Royne de France, mere de S. Louis, ſe ſervit d'vn Cardinal Italien, qui broüilla les affaires pendant la minorité de ſon fils, & dont le mauvais traittement envers les doctes, donna ſujet à quelque critique enragé d'écrire contre cette Princeſſe des vers ſenglans, qui ont duré plus que la memoire de ce qu'elle a pû faire de bon: ſi bien que l'on pourroit dire qu'elle n'auroit eſté beatifiée qu'à la mode des Empereurs Romains, bons & mauvais, ſans le ſeul témoignage de la ſainte education de ce Roy ſaint. Le Duc de Bourgongne eſleva aupres de ſa perſonne le Comte de Campobaſſo Neapolitain, qui le tua devant Nancy. François I. mit auprés du Dauphin ſon fils, le Comte de Montecuculo Ferrarois, qui l'empoiſonna. Catherine de Medicis reſtablit en France

l'vſure qūe les Lombards y avoient exercée autresfois, & pour laquelle ils en avoient eſté chaſſez. Elle favoriſa les partis mieux nommez maletotes, & Marie de Medecis nous amena le Marquis d'Ancre, dont le nom eſt aſſez noir, & l'inſolence trop recente, & la fin trop tragique pour en dire d'avantage.

Le Cardinal de Richelieu, l'vn de ſes Miniſtres & de ſes diſciples, a eſlevé le Cardinal Mazarin, qui a receu ſon ame & ſon genie à ſon dernier ſouſpir, à la mode des anciens, qui expiroient dans la bouche de leurs proches. Ce poiſon & cet air infecté eſt comme rentré dans le centre de l'Italie, d'où il eſtoit party : ce bouc emiſſaire chargé de toutes les maledictions de l'Europe, heritier de l'eſprit, des imprecations, & du funeſte employ de ce tyran, a continué ſes violences avec les meſmes Miniſtres du defunt; apres que la Royne pour noſtre malheur l'eut choiſy pour nous gouverner ſous l'authorité de ſa Regence, & que l'on l'eut permis par vne laſche condeſcendance, au lieu de le renvoyer auſſi viſte qu'il eſtoit venu, pour le mal-heur de l'Eſtat, Il arriva en France comme poſtillon, il falloit qu'il retournaſt en poſte; mais ie ne ſçay où, car il eſt criminel à Rome, il eſt traiſtre à la Sicile ſa patrie, & au Roy d'Eſpagne ſon Maiſtre & ſon Prince naturel; il le faloit exiler dans vne iſle deſerte, comme vn autre Philochtete.

Nos ſages fols, ce ſont nos politiques humains, & non Chrétiens, ont creu qu'il n'eſtoit pas mal à propos qu'il ſe trouvaſt vn tiers pour balancer le party de deux Princes à la Cour, dont l'vn eſtoit plus authoriſé par ſa naiſſance, l'autre autant conſiderable par le credit qu'vne valeur extraordinaire, & vne perpetuelle bonne fortune luy

ne luy avoient acquis dans l'eſtime de tous les François: mal-heur inſeparable des minoritez des Roys, mal-heur qui a ruiné cet Eſtat apres la mort du ſage Roy Charles V, & qui a penſé perdre la religion apres celle de Henry II. ayeul de V. A. quel fruit ſe pouvoit-on promettre d'vn ſi miſerable choix de la perſonne la plus infame qui ſe pût rencontrer d'vne extremité de la terre à l'autre, & de cet autre trium-virat.

L'habit que ie porte & la religion que ie profeſſe, quoy que tous deux eſtrangers, ne m'ont point oſté les ſentimens d'vn veritable François. La nature m'oblige de les conſerver, Dieu me le commande, & m'ordonne encor de haïr les ennemis de ma patrie. Voſtre Alteſſe m'a rendu à elle par la fondation d'vne maiſon de noſtre Ordre dans ce Royaume. Vous nous avez donné vn hermitage pour y vivre dans la retraite, & pour y attendre vne mort naturelle : toutesfois nous ſommes auiourd'huy en plus grand danger dans le cœur de la France, à cinq lieuës de Paris, & ſouz la protection de V. A. qu'au milieu des Bandis d'Italie. Dieu nous a donné des armes contre l'aſſaut du Diable, & ces armes ne ſont que d'vne defenſe invtile contre des troupes eſtrangeres, choiſies dans tout ce que toutes les nations pouvoient avoir de gens deteſtables.

Nous ſommes courus dans nos bois par ces tygres plus cruels que ceux de la Lybie, qui n'ont jamais fait de tort aux anciens Peres Hermites. La couleur innocente de nos habits leur inſpire vne rage forcenée contre tout ce qu'il y a de cãdeur, & noſtre pauvreté qui nous a toujours aſſeurée dans les paſſages les plus infeſtez, fait que noſtre ſang eſt deſiré par ces gouffres inſatiables, qui ne

peuvent souffrir que rien échappe à leur fureur, que ce qui peut satisfaire leur avarice. Ils font toutes sortes de prophanations autour des Abbayes d'Yerre & de Iarcy, & il faut que ces saintes vierges espouses de Iesus-christ, composent tous les iours pour la seureté de vingt-quatre heures de leur honneur. Ces vestales sacrées qui croyoient pouuoir garder ce feu éternel qu'ils ont preferé à vne flame legitime qui leur eut donné vn asseuré secours dans les villes, dans les bras de leurs maris, & en la Iuste valeur de leurs enfans & de leurs proches, sont à tous momens dans la crainte de se voir l'opprobre de cette nation maudite qui a fait des desbauches & des ordures qui ne se peuuent d'écrire, dans les vaisseaux sacrés, & à qui il ne reste plus que de commettre generalement ce sacrilege abominable, que l'on nous dit avoir esté perpetré sur quelques Religieuses particulieres.

Grand Dieu qui auez protegé Paris, voulez-vous que les impies disent que vous ne regnez que dans les villes fortes. Faudra-il que les Athées conçoiuent ce blasphéme, de dire que vous auez esté deffendu par les murailles, & par la multitude des Bourgeois de cette grande ville. Elle est innocente, il est vray, elle est plutost tres iuste, mais elle est la caúse de tous nos maux, parce quelle est iniustement assiegée. La campagne n'est accusée d'aucun crime, soit qu'il soit veritable, soit mesme d'Estat: pourquoy faut-il qu'elle soit pillée, brulée, pourquoy faut-il que ceux qui esperent en vostre protection ne puissent pas trouver vn azile asseuré dedans vos maisons, & en vostre presence. Les femmes & les filles sont violées au pied de vos Autels, l'on dit mesme sur le Sanctuaire. L'on voit, Ah! miserables

yeux que l'on vous foule aux pieds. Ce ne ſont plus les Normans qui ayent pris terre en France par nos rivieres, ce n'eſt point le Payen Attila; car il portoit reſpect aux Eveſques & aux Paſteurs, il croyoit vn Dieu, puiſqu'il ſe diſoit luy meſme eſtre ſon fleau: ce ſont des François, des Alemans, des Italiens & des Polonois, c'eſt à dire, des Scythes & des Gelons.

Il y a peu de François, il eſt vray qui ſoient accuſez de ces impietez, il eſt vray que c'eſt pour vn Italien qu'elles ſe commettent, & pour vn Cardinal, & que la Reyne qui le ſouſtient contre la iuſte indignation des peuples n'eſt point Françoiſe non plus. Mais ce ſont des Princes qui les ont introduits dans le centre de l'Eſtat: Et c'eſt vn Comte François qui les commande en Brie, qui approuve toutes les abominations, & qui partage tous les larcins: c'eſt le Comte de . . . MONSEIGNEVR, c'eſt ce Vulcan mal-heureux, & ce miſerable boiteux, qui a l'ame encor moins droite que le corps, & que Dieu atteindra le premier auſſi-toſt que ſa iuſtice ſera ſatisfaite de noſtre perſecution. Il a volé Lezigny & Panfou, il a coupé iuſques à des Tableaux dans leur enchaſſeure pour les emporter, & n'a pas emporté les chaſteaux & les maiſons, que parce qu'ils eſtoient attachez à la terre, mais il les a deſolez.

C'eſt vn homme dont les crimes ont fait connoiſtre ſon nom, & qui n'a fait que des ennemis dans ſon propre pays, où la baſſeſſe de ſon extraction le rend mépriſable par les Nobles, & ou le peuple deteſte ſa violence, & ſon humeur tyrannique. Nous avons vn de nos Peres qui connoiſt ſa Race, & qui nous a aſſeuré que le nom qu'il porte luy eſt commun, comme le ſang & le cœur avec la

plus cómune populace de . . . & qu'il n'a point d'alliance recommandable que par sa mere seulement, fille d'vn Mareschal de France, qui estoit vn Athée, & le principal de ces Ministres violens, qui depravérent les mœurs du Duc d'Alençon & d'Anjou frere de Henry III. qu'ils portérent à vouloir regner par force, & par citadelles sur les Flamens & Brabançons qui l'avoient appellé, receu & declaré leur Prince legitime. Il s'est donné à M. le Duc d'Orleans qui l'a fait Mareschal de camp, & Gouverneur de . . . & ces bien-faits sont des marques qu'il a fort peu servy S. A. R. si ce n'est que la jugeant capable de quelque jalousie des exploits de M. le Prince, il traversa ses desseins au siege de Thiõville, en donnant passage à des trouppes qui entrérent dans la ville pour la defendre.

Il est venu à cette guerre contre sa patrie, avec l'esperance d'vne proye infaillible, il a ruiné tous les lieux où il a passé, il a assiegé Brie-Comte-Robert, qui a esté defenduë par son Gouverneur avec tous les témoignages d'vne valeur & d'vne generosité singuliere. Mais comme la place n'estoit point tenable, sans vn puissant & present secours, il fallut la rendre par composition. Il l'accorda pour éviter la perte de siens, & promit de laisser sortir les Soldats assiegez, & de conserver les biens de Bourgeois, & l'honneur de leurs femmes & de leurs filles; mais il fausa cette fidelité, que les Turcs mesmes ne rompent que rarement, & iamais sans pretexte: Les Soldats Parisiens furent foüillez, puis batus, puis dépoüillez, puis tuez pour la pluspart, ou retenus captifs.

Diray-je le reste, & si ie le dis, où pourray-ie prendre des couleurs assez noires, il en fut de mesme, Monseigneur de tou

254

de tout ce qui fut promis pour les Bourgeois, mais il il en fut pis, que dans vne ville prise de force & emportée d'assaut, ou le general pour peu qu'il soit homme, pour peu qu'il soit humain, & pour peu qu'il ne soit pas diable, ne donne qu'vne, ou deux, ou trois heures de temps au plus pour le pillage : mais ce pillage dure encore, & i'apprehende de dire le reste ; mais il faut que ie dise tout, afin que tout le monde sçache la cause du tonnerre qui gronde, & qui va tomber sur ce chef criminel, & sur celuy de tous ses complices: Comme il est ordinaire quand il arrive quelque orage, ou quelque lavasse que ceux qui se trouvent dans la campagne cherchent l'abry de quelque arbre, & que moins il s'en rencontre, plus il s'y trouve de gens ; il en a esté de mesme dans la pauvre ville de Brie. Les Nobles qui n'avoient point de maisons fortes, les Laboureurs, & enfin tout ce qu'il y avoit de familles éparses dans la campagne s'y estoit retiré. La ville renduë, les femmes & les filles, & parmy eux plusieurs Damoiselles, ioignirent à la seureté de la capitulation, & de la parole d'vn gentil homme, l'azile des Eglises : cet azyle fut violé, comme si ce n'eut pas esté assez pour ces trouppes enragées d'avoir violé l'article des biens qu'ils pillerent. Ils forcérent les Pasteurs & les Prestres de leur ouvrir la porte de cette sacrée Bergerie: Ces pillards & ces paillards partagérent ces pauvres brebis confusément, sans espargner mesmes les aigneaux de laict qu'ils ont fait mourir, & expirer souz des tourments que la Nature defend aux bestes feroces, & qu'elles n'ont iamais pratiquez. Des Damoiselles de condition sont écheuës par sort aux plus infames, qui leur ont osté les moyens de se défaire, & d'aller porter iusques au-

Ciel dans des mains ſanglantes, cette ſainte virginité, que les Loix de Dieu & de l'honneur les obligẽt de garder plus cherement que leur vie, qu'il ne leur eſt permis de perdre volontairement, que pour la conſervation de ce threſor.

Vous y eſtiez, mon Dieu, vous qui eſtant homme avez chaſsé du Temple les marchands. Pourquoy Dieu & homme tout enſemble, n'avez-vous point exterminé cette race maudite, qui n'a point eu d'horreur non plus qu'en ont les démons, ny d'honneur pour voſtre S. Sacrement expoſé ſur les Autels, ils l'ont renverſé du Sanctuaire pour faire place à ces miſerables victimes, ils l'ót foulé aux pieds. Vous faiſiez deſcendre le feu du Ciel pour allumer les ſacrifices des Iuifs, que ne l'anciez-vous voſtre foudre pour conſommer ces Hoſties divines & humaines, pour bruſler à meſme temps ces bourreaux, ces corps encor purs, & le temple qui ſervoit de theatre à cette profanation, & que l'on ne peut auſſi bien purger que par ſes cendres. Le viol d'vne Dame Romaine, mais Payenne, & qui n'avoit de pudicité que par vn reſpect mondain, a fait briſer vn throſne legitime: vous avez authoriſé l'eſtabliſſement d'vne Republique par la iuſte vengeance d'vn crime commis, non par vn Roy, mais par ſon fils. Vn tyran eſtranger, & qui porte moins dignement la marque de Prince de l'Egliſe, que ceux qui portent le Turban, ſera-il la cauſe impunie de la plus horrible cruauté dont la France ait des exemples? Ses anceſtres vous ont crucifié, n'eſt-ce point aſſez de voſtre ſang & de ſes crimes particuliers, & peut-il pis faire pour meriter vne mort cruelle, puiſque tous les tourments que la Sicile ingenieuſe en ſupplices, pourroit encor in-

venter apres Phalaris, eſtoient encor trop doux, ſans qu'il provoquaſt voſtre colere par de ſi eſtranges outrages, contre vous, contre vos creatures & contre vos épouſes : falloit-il que ce miſerable Ixion ioignit enſemble l'adultere & le meurtre dans voſtre propre maiſon, & dans voſtre propre lict.

L'excez du iuſte tranſport où ie me vois reduit m'oblige, Monſeigneur, de ne plus ſupplier V. A. mais de luy commãder de la part de Dieu de faire voir à la Reyne vne peinture accomplie de cette eſtrange barbarie : exhortez la de ſatisfaire à la Iuſtice Diuine, & à la miſere humaine, parlez luy auec authorité, vous le pouuez, par voſtre qualité, vous le devez par voſtre âge, & ne vous en excuſez ſur quelque peril que ce ſoit? Vous ne devez plus craindre la mort depuis le temps que vous la ſentez en vous par la force qu'elle vous oſte : il ne vous reſte plus que la langue, & c'eſt auiourd'huy la ſeule partie de voſtre corps & de voſtre ame ; c'eſt par elle que vous pouvez auiourd'huy aſſeurer voſtre ſalut. Faites connoiſtre à ſa M. que la Iuſtice humaine n'eſt pas moins le Miniſtre de Dieu, que celuy des Roys, & que c'eſt vne grande honte d'employer toutes les forces, & la puiſſance de ſon fils pour proteger vn criminel condamné : mais non, il n'eſt point comdamné, ſes Iuges ſont trop doux, & trop reſpectueux, puiſqu'ils ne le puniſſoient que d'vn éxil. Dites luy, diſie, que c'eſtoit contre le Parlement d'Angleterre qu'il falloit porter les armes du Roy, pour arracher de la main du bourreau vn autre Roy miſerable, à qui elle à mis le couſteau dans la gorge, & qu'elle a ſacrifié à la fortune du Cardinal Mazarin.

Il eſt tout vray, que ce Prince infortuné n'a pû attendre vne mort indigne, que de la lacheté, pour ne pas dire de l'opiniaſtreté & de l'impieté des Miniſtres des deux Couronnes de France & d'Eſpagne. Il eſtoit facile, il eſtoit honorable à tous les deux conſeils de relaſcher quelque choſe de l'intereſt particulier, pour l'intereſt general des Roys & des Sceptres. Ils l'auroient fait ſi l'honneur ſeulement eut reglé leurs intentions, & ſi l'avarice ſeule, & l'ambition du Cardinal Mazarin n'eut entretenu avec de l'huile & avec des oſſemens humains, ce feu qui embraſe l'Europe depuis tant d'années. L'on a ſouffert que des traitres Anglois ſe ſoient ioüez de leur Roy, comme le chat de la ſouris : ils luy donnoient de la griffe, & regardoient ce que l'on diſoit de leur inſolence dans les autres Eſtats. Ils ont meſmes fait courir de faux bruits de ſa condemnation, pour voir ſi ce regicide preſt à commettre, n'armeroit point toutes les nations. Tout celà n'a pas tant fait de bruit en France, qu'vn adjournement contre Tabouret, fils d'vn Fripier des Halles, contre Catelan, & contre la Ralliere. La preſence, les prieres, ny les larmes d'vne Reine, fille de France, tante du Roy, moins dignement traittée dans la maiſon de ſon pere, que des petites Bourgeoiſes de Rome, niepces de Mazarin: La miſere preſente & future des couſins germain du Roy & des petits fils de Henry le Grand n'ont eu aucun pouvoir. Enfin dés que les Anglois ont ſceu que la France refuſoit la paix à l'Eſpagne, & que le Cardinal Mazarin avoit entrepris la guerre contre Paris, & contre tout le Royaume: ils ont enfin executé ſans crainte cet Arreſt horible & execrable contre leur Roy, & du meſme coup qu'ils ont abbatu vne

teſte à

teſte à trois diadémes, ils ont eſbranlé toutes les Couronnes de l'Vniuers. Le malheur de ce Roy luy eſt venu par ſes favoris & ſes Miniſtres: Le Grand-Seigneur, ce Prince de plus d'vne partie du monde, vient de perir encore par la corde, pour avoir ſouſtenu ſon grand Vizir contre le reſſentiment general de tous ſes ſujets. Voicy à preſent la France expoſée à tous les perils de la guerre eſtrangere & ciuile, malgré ces horibles exemples pour la querelle d'vn homme eſtranger, que l'on veut faire regner ſur les ſujets d'vn Roy mineur, qui ne le peut faire Miniſtre de ſon Eſtat, ſans en oſter l'adminiſtration à la Reine, & aux Princes, & cela encor par Arreſt du Parlement de Paris, qui a donné la Regence à la Reine & non à ce gueux reueſtu des deſpoüilles du Royaume, duquel il a deſcouvert la honte, & à la honte duquel il veut commander en Roy, malgré les Loix ſaliques & fondamentales de la Couronne, qu'vn Roy meſmes ne peut violer. Non, non, vn Roy ne les peut ny violer ny enfraindre: elles ſont plus anciennes que la Monarchie, elles l'ont eſtablie, & elles l'ont entretenuë, & c'eſt par elles que ces Princes mal conſeillés, qui s'arment pour les deſtruire, ſont conſiderez comme Princes, qu'ils ſont honorez, & qu'ils ne ſont pas des petits Gentilshommes, auſſi naturellement ſujets aux Princes eſtrangers, & à ce Roy meſme que les Anglois viennent d'immoler, qui portoit le tiltre de Roy de France, qu'ils ſont ſeruilement ſoûmis aux fauoris.

Il m'eſt tantoſt eſchapé de dire, que ce miſerable Cardinal, cet opprobre de l'Egliſe, ce deſtructeur d'Egliſes, & cet ennemy de tous les Chreſtiens, tiroit ſa naiſſance des ennemis & des bourreaux de IESVS CHRIST. Il

me ſera bien aiſé de le prouver, quoy que ie ne puiſſe pas donner tous les degrez de cette ſanguinaire extraction. Ie l'ay appris dans nos maiſons Religieuſes d'Italie, où le bruit de ſa fortune prodigieuſe rappella preſque auſſi ſoudainement la memoire de ſes anceſtres, chez ceux qui eſtoient de ſon pays, qui m'ont aſſeuré qu'il eſtoit né à Palerme de Pierre Mazarin, marchand de Chappelets, qui changea de pays par banqueroute, & par la force du deſtin, & de la malediction des Iuifs, qui portent la peine de leur peché par toutes les nations de la terre, où ils ſervent; hormis en France, ou les bonnes loix ſont renverſées, & les meſchans eſleyez en fortune, à proportion de leurs crimes & de l'eſloignement de leur pays. Les peres de ce Pierre eſtoient de la Ville de Mazarini en Sicile, où ils abjurerent la profeſſion du Iudaïſme, & ſe voyans ſans ſurnom dans vne religion nouuelle, ils prirent celuy de la ville de leur naiſſance, ſouz lequel ils furent baptiſez. Il y en a encor beaucoup qui portent ce nom en Sicile, qui ſont ou barqueroles, ou taverniers, ou bandis. Ie n'en connois point de banqueroutier que le pere des deux Eminences, auſquelles ſe doit eſteindre cette branche maſculine, ſeule Noble de leur maiſon: l'vn des deux Cardinaux eſt mort, apres s'eſtre fait railler en Italie & en France, où il a monſtré que l'habit ne fait ny le Moyne, ny le Cardinal, & nous avoir rendus ridicules en Catalogne, où l'on n'eut pas meſmes iugé ce Vice-roy aſſez ſage pour n'eſtre pas enchaiſné parmy les fols. L'autre ne vit plus civilement, ou bien pour mieux dire, il vit encor moins civilemẽt que iamais. Il n'eſt point mort naturellement, & ne doit perir que d'vne fin tragique. L'on fait ſon in-

ventaire, l'on vend ſes meubles, & tout cela luy eſt vn prognoſtic infaillible de la meſme fortune du Marquis d'Ancre ſon compatriote, & l'vn de ſes predeceſſeurs, qui gouſta pluſieurs mois vne mort qui oſte la douleur aux autres en vn moment: ſa fille mourante peu auparavant, luy emporta la moitié de ſa vie: & de meſme, partie l'ambition de Mazarin, & de ſes eſperances, s'eſteignit dans le couchant de ce bel aſtre le Cardinal de Ste Cecile ſon frere; auquel il meditoit d'achepter la thyare Papale, & de rendre le monde ſpirituel ſoumis à vn inſenſé, cõme la France l'eſtoit à vn ſtupide furieux, & à vn fripon.

Il a remarié ſon pere avec vne Dame de la maiſon des Vrſins pour taſcher à tirer de cette aliance des heritiers qui fuſſent plus conſiderables par leurs parens; mais il en eſt arrivé comme de l'accouplement des animaux de diverſes eſpeces, qui n'engendrent point, ou qui n'enfantent que des monſtres. Toute cette ample ſucceſſion & cette partie de la Couronne du feu Roy, dont il s'eſt veu l'vn des principaux heritiers: ces deniers tranſportez par diverſes flottes en Italie, & mis aux banques & monts de Pieté, doivent paſſer pour la plus grande partie apres luy à Manzini, Voyer, & l'vn des moindres Citadins de Rome, ſon beau-frere; duquel il eſlevoit le fils à Paris, dans vn éclat pareil à celuy des enfans de France. Il avoit la chambre de M. le Prince de Conty, au college de Clermont, ſa chaire dans les claſſes, & rien ne faiſoit la difference de ce Prince phantaſtique à cet autre effectif, ſinon qu'il recevoit plus d'honneurs, & qu'il eſtoit tout autrement ſuivy, ſervy & meublé. Ses Sœurs au meſme temps eſtoient ſouz le gouvernement d'vne Dame de condition, qui avoit eſté gouvernante du Roy,

comparable en fortune à Denys le Tyran de Sicile, & plus digne que luy, d'estre mocquée de ceux qui l'ont veuë dans des dignitez plus eminentes: S'il est vray qu'elle ait brigué cette conduite aussi honteuse à la memoire du Cardinal de la Rochefoucaut son oncle, qu'il y avoit de difference entre la naissance & les mœurs de ce grand homme, & celles du Cardinal Mazarin. L'on dit que la Comtesse de Fleix sa fille en a esté recompensée du tabouret chez la Reyne, honneur qui m'est inconnu, & dont ma condition m'empesche de m'informer, pour en sçavoir l'importance. V. A. sçait tout cela; mais ie vous le repete, afin de reprocher à tous les Princes en mesme temps leur mal-heureuse lascheté envers tous les favoris, & à ces Ptinces-là particulierement, qui veulent soustenir celuy-cy, qui veulent que leurs indignes respects soient suivis de toute vne nation genereuse, & qui le veulent tirer du peril où il est: comme ces esclaves criminels des galéres, qui portent leurs Comites sur leurs épaules pour les mettre à bord, quand ils veulent prendre terre en quelque plage, & en quelque lieu où il n'y a point de port pour les grands vaisseaux.

La modestie religieuse m'empesche de vous donner le détail de ses crimes; mais quelques grands & horribles qu'ils ayent esté, c'est assez des maux qu'il a fais à la France, pour le rendre detestable à toute la posterité: quand mesmes il seroit iniustement poursuivy, ce que l'on ne peut dire apres la ruine & la subversion de cet Estat, qu'il a épuisé de biens par ses concussions publiques, qu'il a tary de sang par vne guerre estrangere qu'il entretient malicieusement & cruellement pour le soustien & la durée de sa fortune, & qu'il veut consommer en-

mer entierement dans vne discorde civile. L'histoire nous apprend que l'auguste Roy de France Philippe Dieu-donné, autrement surnommé le conquerant, estant sur le point de donner vne bataille decisive à Bovines contre l'Empereur Othon IV. Iean Roy d'Angleterre, & Ferrand Comte de Flandres vnis & alliez contre luy. Il assembla ses Barons, il leur fit veoir la Iustice de sa cause, & l'iniustice de la haine que ces Princes avoient conceuë contre luy : Il voulut distinguer & discerner son interest d'avec celuy de son Estat, & pour leur faire conoistre que c'estoit cõtre la nation que toutes ces puissances estrangeres avoient coniuré, il leur offrit de quitter sa Couronne à celuy d'entr'eux qu'ils estimeroient plus digne de la defendre & de combattre sous ses ordres, comme vn Gentil-homme privé, comme vn simple François, & non plus comme Prince. Codrus Roy d'Athenes ayant eu revelation que son armée ne pouvoit vaincre que par sa mort, il resolut de donner sa vie au salut de son pays, & ne choisit pas de la perdre à la teste de ses Suiets par vn effort temeraire & Royal. Il s'alla faire tuer par vne sentinelle, sous vn habit déguisé, afin que son sang tout seul satisfist à la rigueur de cette destinée, & c'est par cette mort qu'il vit encor, & qu'il vivra eternellement.

Scipion l'Africain dist à son armée mutinée qu'il feroit peu d'estat d'vne vie qui luy seroit enviée par ses Citoyens ou par ses soldats, & que s'il sçavoit que ce fut veritablement leur sentiment & leur desir le plus general, il estoit prest de mourir devant leurs yeux. Moyse suplioit & coniuroit Dieu qu'il dechargeast sur luy toute la vẽgeance des crimes, & de l'infidelité de son

Equidem si totum exercitum meũ mortem mihi optasse crederem, hic statim ante ocu-

peuple, il vouloit bien estre rayé du livre de Vie, pour y laisser les noms des coupables : & S. Paul s'offroit courageusement d'estre anathéme pour tous les Chrétiens. Ce mal-heureux que sa cõdition d'Ecclesiastique devroit entretenir dans des sentimens aussi Religieux ; ce tyran veut regner malgré tous les ordres, & tout le peuple d'vn Royaume: il devroit offrir le sacrifice de sa vie & son sang, pour l'expiation du scandale qu'il a causé, & pour appaiser vn desordre capable de perdre la Couronne : & tout au contraire, il a veu d'vn œil sec perir des Seigneurs de condition, il a veu les Princes au mesme danger ; mais il a veu Dieu en propre personne outragé pour sa querelle, & il demeure encor pour attendre la nouvelle de la defaite des Princes, ou de la ruine de la capitale du Royaume, & de l'extirpation de nostre religion.

los vestros morerer: nec me vita iuvaret invisa civibus & militibus meis. Titus Livius lib. 28.

Ie vous coniure, Monseigneur, de dire librement vos sentiments à M. le Duc d'Orleans, & à M. le Prince. Faites voir à l'vn que son insensibilité pour la France, fera que l'on luy attribuëra iniustement la cause de tous les mal-heurs: Il a esté le sujet innocent de tous les maux de l'Europe: c'est luy seul qui a allumé la guerre, puis qu'elle s'est commencée par le flambeau de ses nopces, & continuée iusques auiourd'huy par d'autres nouveaux pretextes, favorisez de son consentement. Il n'a point eu iusqu'à present les fruits qu'il desiroit, & que tout le monde souhaittoit à son mariage, dont i'oserois esperer qu'il auroit vne plus heureuse suite, s'il changeoit la face des affaires. Madame a desia merité cette grace du ciel, qui n'atend que ce bon œuvre & ce bien-fait general de la Paix, pour donner vne si heureuse recompense à S. A. R. ces ames masculines sont desia crées dans le Ciel,

259

& cette fille de Dieu les amenera avec elle en la terre. C'eſt vne choſe eſtrange qu'vn Prince ſi bon & ſi genereux, ſonge moins à ſa reputation, au bien public, & au bon-heur de ſa maiſon, qu'à la fortune d'vn ambitieux qui le gouverne, & qui l'a enlevé de ſon lict, à meſme temps que le Cardinal Mazarin ſon veritable Maiſtre raviſſoit vn Roy enfant. Qu'il ſonge au nom de Dieu qu'il eſt vn Soleil dans l'Eſtat, qui doit ſa lumiere & ſes bien-faits également à tous les François, & qu'il luy ſera reproché qu'il aura invtilement employé tous ſes rayons à purifier des bourbiers & des marets pleins de venin & d'ordure. L'on le comparera à cette figure de Iupiter, qu'Homere nous repreſente endormy au mont Ida par l'artifice de Iunon, ſur vne couche de lotos, de ſaffran & d'hyacinthe; afin que pendant ce ſommeil les Troyens fuſſent privez de ſon aſſiſtance contre les Grecs. S'il ne ſe réveille bien-toſt, il ſe trouvera dans vn embraſement qu'il ne pourta plus eſteindre, & dont les cendres cacheront le feu d'vne haine vniverſelle dans le cœur de tous les François.

Les peuples qui ne ſont point ſoulagez ny protegez, perdent inſenſiblement le reſpect & l'amour qu'ils doivent à la maiſon de leurs Princes. Dieu l'a permis dans celle meſme de Salomon. Roboam ſon fils gouverné par vn mauvais conſeil, reſpondit imprudemment à la iuſte requeſte de ſes Sujets, qu'au lieu de les ſoulager, il appeſantiroit leur joug, que loin de les foüetter de verges communes comme ſon pere, il y ioindroit les chaiſnes & les aiguillons. La Sainte Eſcriture remarque en termes expres, qu'il ne fit cette rude & cruelle réponce, que parce qu'il eſtoit dans l'adverſion du Seigneur

Reſponditq. Rex populo dura derelicto conſilio ſeniorum quod ei dederāt, & locutus

qui l'avoit endurcy, & qui permettoit son aveuglement, & ce fut le mesme Dieu qui donna vne si funeste suitte à cette parole épouventable des Tribus desia soulevez en leur cœur, *Que nous importe de prendre tant d'interest, & d'avoir tant de respect pour la posterité de David? qu'est il besoin de nous attacher si fort à la race d'Isaye.* C'est S. A. R. c'est le fils de Henry le Grand, que regarde à present ce lieu des Saintes Lettres; Ce n'est point au Roy qui est ieune, c'est à M. le Duc d'Orleans à dire pourquoy hazarder nostre heritage, pour proteger vn mauvais Ministre, & pour luy conserver vne authorité inseparable de nostre sang? est-ce l'affaire d'vn fils de France, & du premier Prince du Sang Royal, d'exposer la Couronne pour defendre le fils de Pierre Mazarin homme estranger, hay des François condamné par la Iustice du Royaume, & par la voix generale des peuples.

est, eis secundũ consilium iuvenum, dicens, pater meus aggravavit iugum vestrum, ego autem addam iugo vestro pater meus cecidit vos flagellis ego autem cædã vos scorpionibus, & non acquievit Rex populo quoniam adversatus fuerat eum Dominus.

Videns itaque populus quod noluisset eos audire Rex. Respondit ei dicens quæ nobis pars in David, ? aut quæ hæreditas in filio Isay ? Lib. 3. Reg.

Seroit-il bien possible que S. A. R. n'eut pas en horreur l'orgueil de ce nouvel Aman successeur du cruel Armand qui l'a si indignement traittée. Il vit avec vn faste inimitable aux Roys, & il a reduit la France au point de voir ieusner son Roy, de voir, comme l'on dit, sa table renversée cet hyver dernier, & sa cuisine deserte, pendant que la sienne fumoit, non pas mesmes dans sa maison, mais dans le Palais Royal, à la veuë des Officiers du Roy, qui ont esté contraints d'aller vivre à credit. N'estoit-ce pas vne vision du Ciel qui nous advertissoit, que la France épuisee, ne pouvoit plus fournir à la table,

& à la maiſon d'vn Roy legitime & d'vn Tyran. Ie l'ay veu monter & deſcendre en chaire, & ſur les eſpaules des François l'eſcalier du Roy : ie l'ay veu conduire dans ce triomphe Papal & Pontifical, par la plus illuſtre & la plus laſche Nobleſſe de France, qui ſe preſſoit pour eſtre veuë, & ie vous confeſſe, Monſeigneur, que ie craignois d'avoir la honte d'eſtre veu moy-meſme, quoy que ſous vn habit de Religion & d'humilité. Nous eſtions deux de noſtre Ordre que l'on avoit demandez à la Cour, pour la nouveauté de noſtre regle: nous venions tous deux d'Italie, tous deux connoiſſions le merité & la naiſſance du perſonnage : Enfin tous deux à meſme temps nous rencontraſmes dans ce ſentiment de luy reprocher en noſtre interieur cette humilité de David, qui diſoit en admirant ſa fortune, *Qui ſuis-ie, quel eſt l'honneur de ma vie, de quelle conſideration peut eſtre la parenté de mon pere parmy les Tribus, pour me rendre digne d'eſtre gendre du Roy?*

Quis ego ſum, aut quæ eſt vita mea, aut cognatio patris mei in Iſraël, vt fiam gener Regis. Reg. l. 1.

Eſt il poſſible que le Cardinal Mazarin ne ſoit pas mille fois rentré dans l'admiration de ſa fortune, & qu'il ne ſe ſoit pas écrié : que ſuis-ie devenu, du dernier homme que i'eſtois d'vne terre ſi eſloignée & ſi odieuſe, quelle vie ay ie menée, quelle eſt la gloire de mes actiõs, quelle eſt la Nobleſſe de mon pere, pour eſtre devenu parain du Roy Regnant, à la veüe de tous les Princes ? eſt-ce la ſuitte d'vne vie infame, & d'vne ſi incroyable extraction. Il n'avoit pas vne ſeule bonne qualité : le vulgaire meſme ſçavoit que c'eſtoit le plus ignorant, & le plus ingrat de tous les hommes : il le mépriſoit, & les Princes, quoy qu'indignement traittez l'honoroient. Ce Prince de Condé, qui faiſoit lacher

pied aux plus formidables armées qui faiſoit trembler les Provinces, les Roys, & meſmes les Empereurs, venoit fléchir le genoüil devant cette Idole de verre, & luy faire hommage de ſes triomphes ; quoy qu'il les euſt gaignez par vne valeur ſinguliere ; quoy qu'il ſceut que l'autre en empeſchât les fruicts, & qu'il traverſât ſa fortune & ſa reputation par vne malice inconcevable.

C'eſt à ce Prince, Monſeigneur, à qui vous devez parler comme à voſtre pupille, qu'il faut que vous appreniez le tort qu'il s'eſt fait d'avoir mépriſé l'adoration d'vne nation entiere, & d'avoir fait comme à l'envy tout ce qu'vn Roy pourroit attenter pour perdre l'affection & l'amour de tous ſes Suiets, par le feu, par le fer, par les viols & les ſacrileges. Nous n'avons rien de ſemblable dans l'hiſtoire de tous les Tyrans : Le ſoupçon ou la crainte les a portez à des meurtres infinis ; mais ils n'ont iamais voulu détruire que leurs ennemis. Demandez-luy que luy a fait Paris, à qui Henry le Grand a pardonné le crime de la Ligue? que luy ont fait Saint Denys, Charenton, Lagny, Corbeil, &c. que luy a fait toute l'Iſle de France, & la pauvre Brie. Tous les Princes les devoient haïr par jalouſie des loüanges qu'elles luy donnoient, il y regnoit par amour avec autant d'authorité que noſtre Roy par ſa puiſſance legitime: la meſme Iuſtice qui luy aqueroit tous les hommes les eſloignoit du Cardinal Mazarin envieux de ſa gloire & de ſon credit, & voila vn crime qu'il falloit donc venger ſur toute la France qui ſe plaignoit de ce berger eſtranger, comme le Menalcas de Virgile en ſa troiſiéme Eclogue,

Hic alienus oves custos bis mulget in hora,
Et succus pecori & lac subducitur agnis.

Ce nouveau venu, choisy mal à propos pour garder le trouppeau de France, le trait deux fois en vne heure, il le tarit, il luy oste le suc & le laict, il sevre nos deux aigneaux, il s'engraisse de leur nourriture, & les met à la paille, & à l'herbe. Ce mauvais serviteur a corrompu l'innocence des enfans de la maison, il les exhorte à la chasse du loup, & luy mesme est la veritable beste carnaciere qui devore les brebis, & de cent qu'il égorge, il n'en mange avec eux que la plus maigre.

Hé! Monseigneur, demandez à M. le Prince qu'elle rage le porte à détruire vne si inconcevable reputation, gagnée en si peu de temps si iustement meritée, & qui met à ses pieds, tout ce que l'Vnivers a eu de heros? valoit-il mieux qu'il ne fut invincible qu'à soy-mesme, & que luy seul de ses propres mains, comme Penelope, défit en vne nuit l'ouvrage de tant de iournées? & qu'il retrogradât de Flandre & d'Allemagne dans le cœur de sa patrie pour loger la terreur, l'effroy & la haïne à la place de l'amour & de l'admiration. Donnez-luy le conseil de Darius à Alexandre, faites-luy veoir qu'il doit dautant plus craindre les disgraces qu'il a esté heureux & victorieux devant l'âge, & qu'il est impossible qu'il puisse plus long temps posseder la fortune. I'apprehende qu'il ne dise vn iour comme le mesme Alexandre le Grand, *Qu'il m'eust esté plus heureux de mourir au combat contre les ennemis du Roy, que contre ses Sujets, sous pretexte de maintenir par mon credit vn homme de neant contre tout vn Royaume. Il m'estoit plus glorieux de tomber entre les mains des ennemis, & d'estre la proye des estrangers,*

Nihil difficilius esse, quam in illa ætate tantam capere fortunam. qu. curt. lib. 4.

Quam feliciter in acie occidissem potius hostis præda, quã civis victima? nũc servatus ex pericu-

lis, quæ sola timui, in hæc incidi, quæ timere non debui. Ibid. lib. 6.

que la victime de mes Citoyens. N'ay-je eu le bon heur de sortir si avantageusement des seuls dangers que i'avois à craindre, pour tomber dans vn peril que ie devois auſsi peu prévoir qu'aprehender.

Puisque ie me suis engagé dans la citation d'Alexandre & de son Autheur. Ie ne puis en sortir sans appliquer a ce victorieux, ce que Philotas recite de l'orgueil de l'autre, qui aimoit mieux posseder par vsurpation que par heredité la Couronne de Macedoine, & se dire fils de Iupiter, que de Philippes, *Nous avons perdu* LOVIS DE BOVRBON, *il n'y a plus pour nous de Prince de Condé, nous l'avons perdu, nous sommes tombez sous le joug d'vne superbe, insupportable à Dieu, qu'il mépriſe & qu'il veut égaler, & intolerable aux François qu'il dedaigne; qu'il renie pour compatriotes, & qu'il traitte plus mal que les Allemans, les Eſpagnols & les Flamens: Nous avons fait vn Dieu par le ſacrifice de noſtre ſang, qui ſe joüe de nos reſpects & de noſtre affection, qui ne veut plus regner humainement, & qui deſcend avec terreur, & le foudre à la main dans la maiſon de ſes amis, comme Iupiter chez Semele.*

Amiſimus Alexandrũ amiſimus Regem: incidimus in ſuperbiam nec Diis, quibus ſe ex æquat, nec hominibus quibus ſe eximit, tolerabilem. Noſtro ne ſanguine Deum fecum, qui nos faſtidiat? Ibid.

Il eſt dans vn employ qui doit ceſſer vn iour, & ainsi il ſera deſarmé lors qu'il aura plus d'ennemis, peut-eſtre meſme que le Roy majeur ſe reſſentira de l'authorité qu'il aura priſe, de ſe faire chef de party dans ſon Eſtat, contre la Iuſtice & contre ſon ſervice, & qu'il ne trouvera pas vn ſeul amy pour plaider ſa cauſe devant ſa M. Ie ne ſçay comme il eſt poſſible qu'il n'y penſe pas? puiſque Nerva tout Empereur qu'il eſtoit, ſe vantoit principalemenr de n'avoir fait tort à perſonne, & de ne craindre aucun particulier qui ſe puſt reſſentir de luy dans vne vie privée s'il quittoit l'Empire: *Celuy-là ne peut*

Dion. Caſſ.

eſtre

estre que tres-mal-heureux, dit Ciceron, *qui vit de la sorte, que non seulement on ne le puiſſe pas tuer impunément, mais dont la mort doit couronner de gloire celuy qui aura triomphé de sa vie.* Nous n'avons rien de plus cher que le Sang Royal, nous n'avons rien de plus cher que ce Prince, & il nous met dans le tetme mal-heureux, & dans vne fatale neceſſité de ne pouvoir recevoir de nouvelle plus heureuſe, que celle de ſa défaite, que celle de ſa mort, & de donner tous les Eloges du plus vaillant homme du monde, & du meilleur de tous les François, à celuy qui nous apportera comme vn David, non pas vn lambeau de ſes habits, comme de Saül, mais ſa teſte comme d'vn Goliath, s'il peut avoir cette advantage dans vne bataille, ſi cette guerre dure.

Beatus eſt nemo, qui ea lege vivit, vt non modo impune, ſed etiam cum ſumma interfectoris gloria interfici poſſit. Quare flecte te quæſo, & maiores tuos reſpice, atque ita guberna Rempublicam, vt natum eſſe, te cives tui gaudeant? ſine quo nec Darus quiſquam eſſe poteſt. Cic. Philip. 1,

Maudite revolution ! nous ne pouvions iamais reconnoiſtre aſſez dignement ſes grands ſervices, & ſes memorables exploits. Souz le nom de couſervateur, & de pere de la Patrie, il eſtoit noſtre Manlius François: le Manlius Romain fut honoré de la qualité que Tite-Live appelle en latin *inter-Rex*, que nous ne pouvons autrement expliquer en François, que par le nouveau mot d'autre-Roy, nous le conſiderions comme tel, & comme il ne pouvoit autrement regner en France que par eſtime, nous luy deſirions les couronnes electives de l'Europe, non ſans regret d'avouër noſtre inſolvabilité envers vn ſi grand merite, & non ſans vne generoſité ſinguliere, de nous reſoudre à le perdre: mais tout à coup le voila forcené contre nous, ce Mars que nous vou-

lions embraſſer eſt devenu ſerpent ou beſte feroce comme les Dieux de l'ancienne Egypte, que le Royaume de Senega adore encor, & nous veut reduire à nous armer pour noſtre defenſe, & pour ſa mort, & à dire comme Caracallus de ſon frere Geta *ſit Diuus dum non ſit viuus.* Apres avoir fait en ſa faveur l'aplication de cette extaſe amoureuſe de l'Egliſe envers IESVS-CHRIST ſon époux, *Dilectus meus mihi, & ego illi, qui paſcitur inter lilia.*

Il n'y point de plus grande faute dans la politique, ny dans la Morale, que de mépriſer l'amour des peuples, & de vouloir regner par force, quand on le peut avec douceur. Ie vous conjure & vous exhorte, Monſeigneur, de preſſer la Royne, & de preſſer les deux Princes d'accourir en diligence, pour étouffer vn embraſement, dont la fumée ira iuſques à eux, deſabuſez-les de ce foible pretexte d'authorité Royale, qui va perdre le Royaume. Il n'y a plus d'expedient plus preſent, pour reſtablir cette authorité, ny pour leur ſoumettre les cœurs, que de les regagner par des maximes contraires à celles que le Machiaveliſte Mazarin leur à ſuggerées. Oppoſez aux conſeils violens de ce tyran, celuy de Ciceron à Marc-Antoine, & dites particulierement à M. le Prince que vous apprehendez pour luy qu'il ne ſoit ſe ſoit égaré du veritable chemin de la gloire par vne mal-heureuſe traverſe; qu'il n'y a, ny honneur, ny ſeureté, de vouloir montrer que tout ſeul on peut plus que tous, & que l'on aime mieux eſtre craint & hay qu'aimé & chery de ſes concitoyens. Rien ne nous doit eſtre plus cher que les ſeruices que nous auons rẽdus à noſtre patrie: il n'y a point de gloire plus legitime, que celle d'en eſtre eſtimé, loüé

Illud magis vereor ne ignorans verũ iter gloriæ glorioſum plus tevnũ putes, poſſe quam omneis, & metui à civibus tuis, quam diligi malis: quod ſi ita putas

& honoré : comme au contraire, c'eſt vne choſe odieuſe, deteſtable, ridicule, & de peu de durée, pour quelque puiſſance que ce ſoit, de l'appuyer ſur ces deux principes de crainte & de hayne. Nos Hiſtoires nous apprennent comme il en priſt mal à celuy à qui cette mauvaiſe parole échappa, que m'importe d'eſtre hay du peuple, pourveu qu'il me craigne.

totã ignoras viam gloriæ. earum eſſe civem bene de Republica mereri, laudari, coli, diligi, glorioſum eſt; metui vero & in odio eſſe, invidioſum, deteſtabile, imbecillum, caducum, quod videmus etiam in fabulis ipſi illi, qui, oderint dum metuant, dixerit, pernicioſum fuiſſe. Vtinam Antoni, auum tuum meminiſſes: de quo tamen multa audiſti a me ſæpiſſimè. Putaſne illum immortalitatem mereri voluiſſe, vt propter armorum habendorum licentiam metueretur: illa erat vita, illa erat ſecunda fortuna, libertate eſſe parem cum cæteris, principem dignitate. Philip. 1.

Pleut à Dieu qu'il fiſt reflexion ſur la conduitte du Prince de Condé ſon Pere; ie dirois meſme qu'il priſt exemple ſur ſon Cadet, l'incomparable Prince de Conty, ou ſa ſœur Madame de Longueville. Eſt-ce leur qualité, ou leur puiſſance qui force tous les François à mettre tous leurs intereſts à les voir comblés des proſperitez de la terre, & des benedictions du Ciel? Ils ont ſuivy la force & le genie du bon Prince de Condé leur pere, comme François ils prennent part, mais vne part égale avec les moins conſiderables à la liberté publique, & par cette generoſité ſans exemple, ils conſervent dans ſa ſplendeur cette dignité de Princes du Sang preſte à déchoir par la continuelle ſuittte des favoris, & preſte à ſe rendre odieuſe & mépriſable par le peu d'affection de ceux qui la partagent avec eux. Imitez-les vous meſme, Monſeigneur, puiſque la neceſſité preſente de l'Eſtat, vous offre vne ocaſion de témoigner voſtre affection au bien public, & de voſtre propre mouvement ſans le conſentement de l'infame eſtranger qui vous en a exclus, au preiudice de voſtre naiſſance, & de voſtre merite. Vous pouuez aller à la Cour ſans ſoupçon, comme vous eſtes hors d'âge de ſervir autremẽt que de voſtre conſeil.

Vous y eſtes dautant plus neceſſaire que l'on y parle de Paix, & que vous en connoiſſez mieux l'importance que ces ieunes courages impetueux & temeraires, qui veulent donner à la France

les mesmes passions qui les dominent. Faites que les conditions soient advantageuses à la partie offencée, qui est le peuple, & que la Royne satisface d'elle-mesme à tant de meurtres, de vols, de viols, de sacrileges & de prophanations, si elle veut éviter la Iustice de Dieu, de Dieu, dis-ie, vivant, voyant & vangeur, qui se plaist à la punition des Souverains, & qui ne monstre sa puissance accomplie que sur les puissances parfaites. Puisque l'on a fait certe faute, que l'on ne doit iamais pardonner à ces petits Iuges de Police, devenus Politiques, qui l'ont osé conseiller, que de forcer & de contraindre les Parisiens à s'armer pour defendre vne vie que l'on leur vouloit oster par la famine, & sur laquelle Dieu seul a le droict : Il faut aprehender que tous les mouvements qui deriveront de cet aguerrissement forcé des Suiets du Roy ne soient favorisez du Ciel. Il n'y a point de remede, que de faire vne bonne, franche & avantageuse Paix, telle que les Privernates la demandoient aux Romains, afin qu'elle soit de durée : L'on ne la peut esperer que fausse & plastrée ; si l'on ne voit des marques d'vne reconciliation & d'vne generosité parfaite de la part de la Reyne, & si les conditrons ne mettent ce Peuple en plus heureux estat qu'il n'estoit devant cette guerre, dont Dieu veut tirper vn fruict qui égale les malheurs qui en sont provenus, & qui extirpe les desordres qui l'ont causée. Plaise à la Maiesté Divine de vous donner quelque part en cette restauration d'Estat : prenez avec passion le personnage de l'Ambassadeur des Privernates : montrez vous digne Prince de Valois, digne descendant de S. Louis, & de plu encors, digne d'avoir eu pour quart ayeul S. Iean Comte d'Engoulesme ; auquel ie prie Dieu qu'il vous reioigne à la gloire du Ciel, que nos Peres & tout nostre Ordre vous desire avec toutes les passions imaginables, & moy particulierement qui suis, De V. A.

MONSEIGNEVR,

Le tres-humble & tres-fidel Religieux
B. P. M. DE CAMALDOLI.

Quid si pœnam remittimus vobis, qualem nos pacem vobiscũ habituros speremus? si bonam, inquit, & fidam & perpetuã; si malam, haud diuturnam tum vero minari nec id ambiguè priuernatẽ, quidam, & illis vocibus ad Rebellandũ incitari pacatos populos. pars melior Senatus ad meliora Responsa trahere & dicere, viri, & liberi vocem auditam : an credi posse vllum populum, aut hominem denique in ea conditione cuius eum pœniteat, diutius quam necesse sit mansurum? sibi pacem esse fidam, vbi voluntarij pacati sunt: neque eo loco vbi servitutem esse velint fidem sperandam esse. Liu. lib. VIII.